

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LES TAMARIS  
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**2 Avenue des Mûriers**

**34420 – PORTIRAGNES PLAGE**

**EXERCICE 2018 - 2019**

**CLOS LE 31 AOUT 2019**

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LES TAMARIS  
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**2 Avenue des Mûriers**

**34420 – PORTIRAGNES PLAGE**

**EXERCICE 2018 - 2019**

**CLOS LE 31 AOUT 2019**

**RAPPORT  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association syndicale, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ( cf Annexe 2 ).

Les comptes comprennent les données suivantes :

- total du bilan	1 330 418 euros,
- total des produits d'exploitation	1 121 357 euros,
- résultat de l'exercice	14 413 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association syndicale à la fin de cet exercice.

## 1 - FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>o</sup> septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## 3 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil syndical et dans les autres documents adressés aux propriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation ou de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### 4 - RESPONSABILITE DU CONSEIL SYNDICAL

Il appartient au Conseil syndical d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil syndical d'évaluer la capacité de votre association syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil syndical en date du 24 septembre 2019.

#### 5 - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association syndicale.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes relatifs à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Béziers, le 30 septembre 2019.

**FL Audit**  
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux comptes  
Gérant

**FL** Audit

SAS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ET D'EXPERTS COMPTABLES  
2 Rue André Gide - 34500 BEZIERS  
Tél. 04.99.43.09.34 - Fax 04.67.35.11.80  
Courriel : flaudit@wanadoo.fr  
Siret 424 525 327 00047 - NAF 6920 Z  
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Montpellier  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LES TAMARIS  
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**2 Avenue des Mûriers**

**34420 – PORTIRAGNES PLAGE**

**EXERCICE 2018 - 2019**

**CLOS LE 31 AOUT 2019**

**RAPPORT SPECIAL  
SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

# ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, au titre de l'exercice 2018.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient selon les termes de l'article L 612-5 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par l'article R. 612-6 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Fait à Béziers, le 30 septembre 2019.

**FL Audit**  
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux comptes  
Gérant

**FL** Audit

SAS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
ET D'EXPERTS COMPTABLES  
2 Rue André Gide - 34500 BEZIERS  
Tél. 04.99.43.09.34 - Fax 04.67.35.11.80  
Courriel : flaudit@wanadoo.fr  
Siret 424 525 327 00047 - NAF 6920 Z  
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Montpellier  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LES TAMARIS  
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**2 Avenue des Mûriers**

**34420 – PORTIRAGNES PLAGE**

**EXERCICE 2018 - 2019**

**CLOS LE 31 AOUT 2019**

**ANNEXE 1**

**DESCRIPTION DETAILLEE  
DES RESPONSABILITES  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

## ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LES TAMARIS  
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**2 Avenue des Mûriers**

**34420 – PORTIRAGNES PLAGE**

**EXERCICE 2018 - 2019**

**CLOS LE 31 AOUT 2019**

**ANNEXE 2**

**COMPTES ANNUELS 2018 - 2019**

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2019			31/08/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	17 150		17 150	17 150
	Constructions	232 823	110 294	122 529	129 240
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	190 327	168 227	22 100	1 411
	Autres immobilisations corporelles	809 767	409 045	400 722	594 070
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	5 000		5 000	5 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	438		438	438	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 255 506</b>	<b>687 566</b>	<b>567 940</b>	<b>747 309</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	10 754		10 754	31 994
	Autres créances	109 127		109 127	107 327
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	80 258		80 258	80 258	
<b>DISPONIBILITES</b>	559 430		559 430	595 795	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 908		2 908	2 261
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>762 478</b>		<b>762 478</b>	<b>817 635</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>2 017 984</b>	<b>687 566</b>	<b>1 330 418</b>	<b>1 564 944</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			438	438	
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2019	31/08/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	492 249	487 427
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	14 413	4 822
	<b>Total des fonds propres</b>	506 662	492 249
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	79 000	79 000
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	79 000	79 000	
<b>Total des fonds associatifs</b>	585 662	571 249	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	129 103	261 931	
<b>Total des provisions</b>	129 103	261 931	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	323 195	481 684	
Emprunts et dettes financières divers	3 700	3 340	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 543	227 928	
Dettes fiscales et sociales			
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	17 215	18 812	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	615 653	731 764	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	1 330 418	1 564 944	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	14 413,21	4 822,04	
(1) Dont à moins d'un an	615 653	409 978	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/08/2019	31/08/2018
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	960 320	960 880
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	943	9
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	160 094	172 658
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 121 357</b>	<b>1 133 547</b>
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		985 808	875 615
Impôts, taxes et versements assimilés		1 506	1 465
Rémunération du personnel			
Charges sociales			
Subventions accordées par l'association			
Dotation aux amortissements et dépréciations		254 582	132 065
Dotation aux provisions			
Autres charges		660	39
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 242 557</b>	<b>1 009 716</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(121 200)</b>	<b>123 832</b>
<b>Produits financiers</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	4 837	4 770
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	4 285	1 684
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>553</b>	<b>3 086</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>(120 647)</b>	<b>126 918</b>
<b>Charges financières</b>	Produits exceptionnels	135 380	1 212
	Charges exceptionnelles	320	123 308
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>135 060</b>	<b>(122 096)</b>
Impôts sur les sociétés			
(+ ) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(- ) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 261 574</b>	<b>1 139 529</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 247 161</b>	<b>1 134 707</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>14 413</b>	<b>4 822</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			